	INSPECTION PRÉVENTIVE	
	Webinaire - ASSTSAS 30 octobre 2012	
Plan d	e formation	
Pourquoi ir Quoi inspe Comment i	 Introduction (présentation, objectifs) Pourquoi inspecter ? Quoi inspecter ? Comment inspecter ? Rapport d'inspection et suivi des recommandations Conclusion et évaluation de la formation 	
Object	rifs	
comprend saura se l'inspectio aura eu c à une ins	dra ce qu'est l'inspection préventive repérer dans le cadre légal et normatif de on préventive au Québec des exemples d'outils pratiques pour procéder pection préventive efficace a les critères de qualité d'une inspection	

Paurauai inan aatar 2
Pourquoi inspecter ?
Aspects légaux et avantages de l'inspection
Aspects legality of dvallages de filispection
On inspecte pour prévenir
On hispecie poor prevenii
Définition :
L'inspection est une approche formalisée pour
observer/examiner des environnements de travail
ou des équipements non sécuritaires dans le but
d'éliminer ou de contrôler des risques/dangers.
d'eminier ou de comfoier des risques/ dangers.
On inspecte parce qu'on est obligé!
□ Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST)
□ Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST)
s'appliquent à tout établissement au Québec
CSST fait respecter la LSST et le RSST
plaintes et droits de refus
□ des amendes plus salées depuis 2009 :
(le maximum est passé de 50 000 \$ à 300 000 \$ en cas de
récidive pour une organisation)

Loi sur la santé et la sécurité du travail

Obligations de l'employeur

Art. 51 **L'employeur doit** prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique du travailleur. Il doit notamment :

(1) s'assurer que les établissements sur lesquels il a autorité sont équipés et aménagés de façon à assurer la protection du travailleur ;

(5) utiliser les méthodes et techniques visant à identifier, contrôler et éliminer les risques pouvant affecter la santé et la sécurité du travailleur;

Obligations du travailleur

Art. 49 Le travailleur doit :

- (5) participer à l'identification et à l'élimination des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles sur le lieu de travail ;
- (6) collaborer avec le comité de santé et de sécurité, (...) ainsi qu'avec toute personne chargée de l'application de la présente loi et des rèalements.

Règlement sur la santé et la sécurité du travail

- Comprend 31 sections pour lesquelles sont données des prescriptions techniques détaillées :
 - aménagement des lieux (section 3)
 - mesures de sécurité en cas d'urgence (section 4)
 - entreposage et manutention de matières dangereuses (section 10)
 - clairage (section 14), bruit (section 15)
 - machines (section 21), outils (section 22)
 - matériel (section 24)
 - équipement de protection individuel (section 30), etc.

Lien Internet

 $\label{eq:http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/S_2_1/S2_1R13.HTM$

Autres lois et normes

□ Loi C21 :

- modifie le Code criminel pour rendre imputables les entreprises négligentes
- article 217.1 « Il incombe à quiconque dirige l'accomplissement d'un travail ou l'exécution d'une tâche ou est habilité à le faire de prendre les mesures voulues pour éviter qu'il n'en résulte de blessure corporelle pour autrui. »
- $lue{}$ solution : faire preuve de diligence raisonnable

□ Codes spécifiques :

- □ Code national du bâtiment
- Code national de prévention des incendies
- □ Code de l'électricité du Québec
- etc.

	Normes
	Association canadienne de normalisation (ACNOR)/ Canadian Standard Association (CSA): CSA Z-1000 Gestion de la SST CSA Z460-05 Cadenassage CSA Z1006 Gestion du travail dans les espaces clos
	 □ CSA Z412-00 Guide sur l'ergonomie de bureau □ CSA W117.2-94 Règles de sécurité en soudage, coupage □ CSA Z94.4-93 Choix, entretien et utilisation des respirateurs □ CAN/CSA-Z195-09, « Chaussures de protection », etc.
	Autres normes NFPA ANSI ASME, etc.
	Autres organismes
	 ■ MSSS, INSP ■ Comité provincial sur les infections nosocomiales du Québec (CINQ) ■ Santé Canada ■ Lignes directrices en matière de biosécurité en laboratoire ■ Avis et retrait (www.santecanada.gc.ca/medeffet) ■ ASSTSAS ■ Guide de référence (médicaments dangereux, ergonomie, PDSB, TMS, violence, etc.)
	 Ordres professionnels Infirmières, techniciens laboratoires, radiologie, pharmaciens, etc. Agrément Canada (www.accreditation.ca) Etc.
	Distinction entre obligation et
	recommandation
I	Loi et règlement Dobligatoire Utilise le mot « doit »
]	Normes et organismes recommandations, bonnes pratiques utilise le mot « devrait » par contre, si la norme est citée dans le règlement, ça devient une obligation à respecter (version de l'année de la norme citée au règlement)

Quelles sont les inspections obligatoires ?	
Certaines inspections sont « réglementaires » :	
inspection des extincteurs (art. 36-37 RSST et NFPA 10)	
 inspection des équipements de protection respiratoire (art. 47 RSST) 	
 inspection des systèmes de ventilation mécanique (art. 104 RSST) 	
 inspection des outils à main et outils portatifs à moteur (art. 228 RSST) 	
□ inspection des appareils de levage (art. 245)	
Ressources spécialisées	
□ Il faut parfois des instruments de mesure pour faire	
ce que le règlement demande (mesure du bruit, de la température, qualité de l'air, température de	
l'eau des douches oculaires, etc.)	
 L'inspection devra parfois être confiée à des spécialistes (ex. : ventilation, hottes, extincteurs, 	-
ascenseurs).	
Donc, pourquoi inspecter ?	
□ Pour prévenir les accidents	
•	
 Permet de dépister les problèmes avant que ne surviennent les accidents 	
 Pour se conformer aux lois et règlements 	

Quoi inspecter ?
Étapes de préparation

La bulle de la situation de travail > Le travailleur avec ses caractérsiques personnelles > Le client > Les lits, chaises roulantes, leve-personnes, oults, machines, microscopes, etc. > Leur del Taccessibilie, la compatibilité entre eux et avec la tache ... > Le type d'endroit > L'elat du sol > La chaleur, le bruit, l'éclairage ... > Le spositiques, procédures, règlements > Le politiques, procédures, règlements > Le rendement demandé, la supervision, le controle > La plamification...

Quoi inspecter ? □ Obligations légales, réglementaires, normatives □ Équipements : □ à la recherche d'usure prématurée, de défectuosité, de manque d'entretien □ selon le manuel du fabricant □ présence de matériel sécuritaire (contenants biorisques, ÉPI) □ Environnement : □ sol, espace disponible, température, bruit, éclairage □ Observation du travail en cours (dans une moindre mesure) □ afin de dépister des manques au niveau du matériel, de l'environnement

Quoi inspecter (suite)	
□ Ce qui est à risque d'accident □ Catégories de risques :	ou de blessure
chimiquesphysiquesergonomiquesbiologiques	
□ psychologiques □ à la sécurité	
Grandes catégories de r	risques dans le
□ Efforts excessifs □ R □ mobilisation de clients □ manutention de charges □ Postures contraignantes □ ergonomie de bureau, ergonomie générale □ Agressions □ C	Risques biologiques piqûres d'aiguilles, éclaboussures maladies infectieuses moisissures Risques chimiques amiante, laboratoires, cytotoxiques Chutes et glissades Sécurité des machines
Documentation à cons	sulter
 Liste des accidents du travail, regis Liste des déclarations de situations Bons de commande, de réparation Rapports d'inspection précédents Rapports d'intervention de la CSST refus Rappels du fabricant, rappels de S Recommandations de l'Agrément, ou 	s dangereuses 1 T, plaintes, droits de Santé Canada

Plusieurs modèles se retrouvent sur le site de l'ASSTSAS : unités de soins installations matérielles ser vices alimentaires laboratoires entrepôts bureaux de travail accès etc.

Préparer l'inspection en fonction des spécificités du lieu

- □ Vous avez à votre disposition les grilles « chambres » et « poste de garde »
- Vous devez faire l'inspection de 2 unités de soins différentes: oncologie et psychiatrie
- Selon vous, quel est le risque particulier à ces 2 unités ?
- Quels seraient les éléments d'inspection à ajouter à la grille en fonction de ces risques spécifiques ?

Correction Nouveaux risques identifiés □ Trousse de déversement ? □ Système d'alarme ? □ Trousse d'extravasation ? □ Portes barrées ? □ Contenant à déchets Armes potentielles ? cytotoxiques? □ Disposition des meubles □ ÉPI ? dans la pièce vs sortie? □ Douches oculaires ? □ Système de ventilation du Identification du danger ? fumoir?

Les grilles d'inspection

- □ Chaque service a ses risques particuliers
- Importance de se documenter sur les risques présents avant d'inspecter
- □ Aucune grille aide-mémoire n'est parfaite
- On peut partir d'un modèle de base, mais il est nécessaire de l'adapter à sa réalité
- Les grilles doivent évoluer en fonction des nouveaux équipements, nouveaux environnements, nouveaux risques, etc.

Grilles d'inspection par équipement

Équipements à inspecter régulièrement :

- matériel roulant :
 - □ fauteuils roulants, fauteuils gériatriques
 - □ chaises d'aisances, chaises de douche
 - □ lève-personnes, toiles
- □ trousses de premiers soins, de déversement
- □ douches oculaires, douches d'urgence
- escabeaux et échelles
- machines et outils
- □ chariots élévateurs, appareils de levage
- extincteurs
- □ équipements de protection individuels (ÉPI)

Planification de l'inspection

- □ Déterminer la date d'inspection
- □ Prendre RV avec le chef d'unité/service
- □ Déterminer l'équipement requis :
 - □ vêtements appropriés et ÉPI requis
 - grille aide-mémoire adaptée, papier, crayon
 - appareil photo
 - □ lampe de poche
 - □ instrument spécialisé (sonomètre, dynamomètre, etc.)
- $\hfill\Box$ Déterminer ce qui devra être inspecté par un spécialiste

	_
ι	u
	J

Qui inspecte ? Des gens qui connaissent le milieu, les tâches, les équipements Une personne en autorité (qui pourra prendre des décisions immédiates) I déalement de façon paritaire Décentralisé (pour impliquer les utilisateurs d'équipement, les employés du service) Comment inspecter ? Techniques d'inspection et trucs du métier

Comment inspecter?

Se préparer :

- □ avoir un plan des lieux, identifier un trajet
- □ avoir la liste des accidents antérieurs
- □ avoir les clés pour ouvrir les locaux
- □ porter les ÉPI requis
- avoir les équipements requis (lampe de poche, grille aide-mémoire, galon à mesurer, appareils de mesure spécifiques)
- ruban jaune et noir pour identifier les zones de danger immédiat

Comment inspecter (suite) ?
Décider qui sera l'inspecteur et qui prend les notes
□ Tous les sens en éveil □ ouïe, vue, toucher, olfaction,
Dans le sens des aiguilles d'une montre, de gauche à droite,
etc. Être systématique
On ne touche à rien! Demander aux employés sur place de
faire fonctionner un outil, d'ouvrir les tiroirs
 Prendre des photos au besoin Au besoin, poser des questions sur les tâches, les méthodes
de travail
Qu'est-ce qu'on cherche par rapport
aux équipements ?
and a desiration .
Élément en mauvais état (ex. : peinture écaillée, rouille,
courroie fendillée, etc.)
Élément instable, mal fixé (ex. : poignée de chariot qui
bouge, roue qui roule croche)
Élément manquant (ex. : garde sur une machine, vis sur une
chaise, etc.)
Éléments périmés (ex. : solution saline pour rinçage oculaire)
Éléments pas à leur place (ex. : extincteur, bac biorisque,
produits chimiques, etc.)
Qu'est-ce qu'on cherche par rapport à
environnement ?
□ Niveau de bruit (peut-on tenir une conversation normale ?)
Présence de fumées, vapeurs, brouillards
Tresence de fonnées, vapeurs, provincias Température, humidité
Odeurs (produits chimiques, mauvaise ventilation)
Planchers (mouillés, glissants, endommagés, etc.)
□ Éclairage
 Espaces de travail, voies de circulation

□ Aménagement des postes de travail

Que faire en cas de danger imminent ?
 Aviser le chef de service Faire appliquer des mesures correctives immédiates,
même si elles doivent être temporaires Communiquer le danger au moyen de ruban, de
pancarte Faire cadenasser l'équipement, demander de le rendre inutilisable
 Recommander des mesures préventives à plus long terme
Rapport d'inspection et suivi des
recommandations
Rapport d'inspection
□ L'inspection peut être efficace si :
 on compare les conditions observées avec celles imposées par les lois et règlements;
 les participants sont informés du cadre légal et normatif relatif aux conditions observées;
des informations sur les résultats sont communiquées aux acteurs de la SST(ex. : travailleurs, gestionnaires, CPSST, etc.);
un plan d'action est mis en place pour corriger les

problèmes relevés

Rapport	
Doit inclure :	
 problèmes notés documenter à l'aide de photos inclure les dérogations au RSST (ou à toute autre norme ou 	
règlement) identifier le niveau de priorité ex. : A=immédiat B=court terme C=moyen/long terme	
 solutions immédiates appliquées (au besoin) mesures correctives immédiates recommandations 	
mesures préventives à plus long terme suivi	
Suivi	
Qui fait le suivi ?	
□ Rôle du chef de service : □ fait les requêtes, procède aux achats	
 Rôle des installations matérielles : effectue les réparations, recommandations Rôle du service SST : 	
□ fait les suivis, documente, garde des traces□ Rôle du CPSST :	
 fait des recommandations macro (ex. : programme d'entretien préventif) surveillance et ajustement du programme 	
Conclusion	

Conclusion

- □ Théorie des petits pas : commencer petit mais commencer!
- Ne pas attendre d'avoir tout un programme avant de commencer à inspecter
- □ C'est en inspectant qu'on devient un bon inspecteur!
- □ Les grilles doivent évoluer
- Payant, car contribue à prévenir les accidents et à implanter une culture de prévention



Références

□ <u>www.asstsas.qc.ca</u>